

Qui garde les enfants quand les parents se remarient le meme jour

Par laetitiad, le 17/10/2015 à 17:45

J'annonce que je me marie le 25 juin 2016 à mon ex et que de ce fait les enfants seront avec moi ce week end là. Il prétend que son mariage à lieux le meme jour! Dans l'ordonnance du juge, il apparait qu'il gardera les enfants sur ses jours de repos qui ne sont pas fixe en commun accord avec moi (il n'apparait donc pas que le pere les gardent un week end sur deux) Cependant depuis bientôt une année, d'un commun accord oral, il garde les enfants un week end sur deux à ma demande (le juge n'est pas au courant de ce changement) Le papa prétend que ce week end la, c'est son week end, ce qui est vrai et qu'il faut "se partager" les enfants ce jour là. Quels sont nos droits respectifs?